

pudeur. — Ladislas Paul Malgrange, XX..., abus de confiance qualifié.

22 mai. — Henri Joseph Duponchelle, banqueroute frauduleuse. — Josephine Joseph Dabois, infanticide et suppression d'enfant.

23 mai. — Henri Herbut et Yvo Vandemede, vol qualifié. — Marie Louise Douze, infanticide. — Charles Joseph Devendeville, tentative de vol qualifié.

24 mai. — Jean Eckant attentat à la pudeur. — Dufermont, id. — Desmarest et Carin, fabrication et émission de fausse monnaie.

25 mai. — Aimée Delobelle, femme Kinck, abus de confiance et vol. — Charles Louis Caligè, faux en écriture de commerce. — Louis Martinache, attentat à la pudeur. — Thomas Juvénal, Moniet, idem.

29 mai. — Couteau (de Marchienne), assassinat.

31 mai. — R..., banqueroute et faux.

Le 4 juin. — Delannoy, assassinat.

Messieurs les Electeurs notables des cantons de Tourcoing, sont invités à assister à la cérémonie d'installation de Messieurs le Président et membres du Tribunal de Commerce de Tourcoing, nouvellement élus, qui aura lieu dans la salle d'audience dudit Tribunal, le jeudi 23 courant à 9 heures 1/2 du matin.

M. Jourdain-Defontaine, Président, sortant d'exercice et M. Taffin-Binauld, président récemment élu, porteront chacun la parole dans cette séance d'installation dans laquelle il sera donné un compte-rendu des travaux du Tribunal depuis sa formation jusqu'à la fin de l'année.

Voici les derniers résultats des opérations du jury chargé des opérations de la ville de Tourcoing :

MM. Bouillet. Offre, 35,500 fr. Demande, 112,022. Allocation, 50,000 francs.

H. Delcourt. Offre, 4 fr. Demande, 5,520 fr. Allocation, 1,000 fr.

Wazel. Offre, 1 fr. Demande, 1,500 fr. Allocation, 1,500 fr.

Vandekerckve. Offre, 1 fr. Demande, 33,000 francs. Allocation, 10,000 fr.

Sykendorf. Offre, 1 franc. Demande, 9,630 fr. Allocation, 3,295 fr.

Desmurt. Offre, 1 fr. Demande, 9,647 fr. Allocation, 3,275 fr.

Legrand-Lecomte. Offre, 1 fr. Demande, 36,169 fr. Allocation, 10,500 francs.

Debique. Offre 1 fr. Demande, 22,073 francs. Allocation, 5,000 fr.

Lerneste. Offre, 58,000 fr. Demande, 242,543 fr. Allocation, 105,000 fr.

Montagne. Offre, 1 fr. Demande, 4,000 fr. Allocation, 1,200 fr.

Lerouge. Offre, 1 fr. Demande, 7,032 fr. Allocation, 1,000 fr.

Vandebecke. Offre, 10,000 fr. Demande, 30,190 fr. Allocation, 15,000 francs.

Pernack. Offre, 1 fr. Demande, 7,828 fr. Allocation, 2,000 fr.

Voici le vote des députés du Nord sur les conclusions des rapports tendant à invalider les élections de MM. Fournier, et Fourcade, candidats de la droite des arrondissements de La Rochelle et de St-Pons :

La Chambre a adopté :

Ont voté pour l'invalidation : MM. Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Merlin, Scripnel.

Ont voté contre : MM. d'Arras, Brame, Debuchy, Joos, de Lagrange, Plichon, Des Rotours, Teillez-Béthune.

M. Mention a voté pour dans le premier scrutin et s'est abstenu dans le second.

M. de Marcère n'a pas pris part aux votes.

La protestation suivante contre la célébration du Centenaire de Voltaire circule à Lille. Sous le patronage d'un comité elle est présentée à la signature des catholiques :

« Les catholiques de France, émus d'une juste douleur, ne peuvent laisser passer, sans une protestation énergique et solennelle, l'outrage que les hommes égarés et coupables se proposent de faire à Dieu par la glorification d'un de ses plus grands ennemis. Puisque nous avons le malheur de vivre dans un temps où tout est permis contre le Seigneur et son Christ, il ne sera pas dit du moins que cet attentat sacrilège n'aura point soulevé, sur une terre chrétienne, l'indignation qu'il mérite. C'est pourquoi nous, fidèle, immense majorité d'un pays qu'on insulte dans ce qu'il a de plus sacré, nous venons élever la voix contre le scandale public que ces hommes de parti, de passion et de désordre infligent à la France dont ils usurpent et déshonorent le nom.

C'est un déshonneur, en effet, qu'en présence des ruines récentes amoncées chez nous par un ennemi puissant, des Français osent glorifier l'homme qui renia la France et se fit le flatteur de Frédéric du Prusse, jusqu'à rire avec lui de nos malheurs et le féliciter basement de nos défaites. Pour nous qui entendons autrument le patriotisme et l'honneur national, et qui voulons travailler au relèvement de la patrie par de

meilleurs exemples, nous ne nous ferons pas, ne fût-ce que notre par silence, les complices de cette honte et de cet abaïsement.

« Nous protestons au nom de la France chrétienne, au nom de Jeanne d'Arc, au nom de notre Eglise, de nos saints et de nos saintes, contre les honneurs rendus au mauvais citoyen qui a trahi la cause de sa patrie, en souillant notre histoire, en flétrissant nos gloires les plus immaculées, en vendant à nos ennemis sa plume et son encens, en démoralisant et viciant l'esprit français par ses funestes doctrines, en inoculant, dans les veines de plusieurs générations, le venin qui court encore, en préparant par le triomphe de l'impérialisme, le règne de la Terreur et les échafauds de la Révolution.

« Nous protestons, au nom de la justice, de la charité et de l'humanité, contre les honneurs populaires décernés à l'homme sans cœur qui a perdu le plus d'âmes et fait le plus de victimes; à l'homme qui, en arrachant au pauvre son évangile, lui a, du même coup, arraché sa dignité, sa consolation et son bonheur à l'homme, qui n'a cessé d'affecter et d'afficher, par ses paroles et ses actions, le mépris le plus insolent pour ces masses populaires que l'on convie aujourd'hui à orner le triomphe de leur plus cruel ennemi.

« Nous protestons enfin, au nom de la vérité, contre les honneurs décernés au fameux imposteur qui, systématiquement, fit du mensonge sa force, son instrument, son but, l'érigeant en maxime par ces paroles signées de lui : « Mentez ! mentez toujours ! » ; le semant à pleines mains sur son siècle qu'il aveugla, et fonda ainsi parmi nous, par son exemple, l'école toujours vivace du mensonge impudent et de la calomnie.

« Mais ce qu'ils ont voulu principalement atteindre, par cette manifestation, c'est, — eux-mêmes l'ont écrit, — la Religion et l'Eglise. C'est la fête de l'impérialisme qu'ils prétendent célébrer en célébrant l'impie ; de sorte qu'il n'est pas une seule de nos affections, soit divines, soit humaines, qui ne soit blessée ici et qui ne doive revendiquer, en face de l'insulte et des insulteurs, le seul droit qui lui reste : celui de protester.

« En conséquence, nous protestons, d'abord au nom de notre foi, contre les honneurs rendus à l'homme qui se fit l'ennemi personnel de Jésus-Christ, niant sa divinité, persiflant son Evangile, outrageant son divin Cœur et profanant ses Sacraments. A l'effroyable blasphème qui est tombé de sa plume :

« Ecraisons l'Infâme ! nous répondrons par notre cri : « Vive le Christ qui aime les Francs ! » et nous nous prosternerons aux pieds de Jésus-Christ, « Dieu béni dans tous les siècles, au nom duquel tout genou doit fléchir au ciel et sur la terre.

« Nous protestons au nom de l'honnêteté chrétienne de la morale publique contre les honneurs rendus au libertin éhonté qui la licence immonde de ses écrits, les bassesses de son cœur, la dégradation de ses mœurs, et l'ignominie de sa vie, venant à un opprobre éternel.

« Nous protestons devant les hommes, pour que notre parole, s'il en est temps encore, leur montre où les engage la propagande impie qui leur demande pour Voltaire des hommages et de l'argent.

« Nous protestons devant l'histoire et la postérité, pour qu'elle ne confonde pas avec la France catholique une minorité malsaine et délirante, en révolte contre la raison et contre la religion.

« Nous protestons devant Dieu, pour que cette protestation porte jusqu'à son cœur une consolation, faisant monter l'homme plus haut que le blasphème, et plaçant, s'il se peut, la réparation au-dessus de l'offense.

« Notre protestation sera donc aussi une prière.

« Nous prions pour les trompés afin que leurs yeux s'ouvrent à la vraie lumière. Nous prions pour les trompeurs afin qu'ils reculent devant l'énormité de leur crime. Nous prions pour la France ; nous demandons au Ciel que le châtiement de cet attentat ne retombe pas sur sa tête, et que la justice de Dieu, trop longtemps provoquée, ne nous ramène pas au jour de sanglant souvenir où l'apothéose de Voltaire servit de prélude à l'apothéose de Marat.

« Une ménagère du Sartel, Marie F..., a été arrêtée hier, pour vol.

« Deux ouvriers, Henri G... et Louis V..., ont aussi été arrêtés en vertu d'une contrainte par corps.

Le nombre des prisonniers qui attendent leur transfert à Lille a été augmenté hier d'une femme de la rue Ste-Elisabeth. Marie D... était ivre et demandait l'aumône dans la Grand'Rue lorsqu'elle a été arrêtée.

Le tribunal de simple police a eu, dans la dernière audience qu'il a tenue, à statuer sur les contraventions suivantes :

Défaut de balayage	5
Défaut d'éclairage	2
Outrage à la morale publique	3
Abandon de voitures	3

Dans la même audience, Cyrille F... a été condamné à 1 fr. d'amende pour avoir lancé des fusées sur la voie publique.

Les mauvais traitements infligés aux

animaux domestiqués sont, depuis 1830, sévèrement punis.

La loi à laquelle le général Grammont a donné son nom est ainsi conçue :

« Seront punis d'une amende de cinq » à quinze francs, et pourront l'être » d'un à cinq jours de prison, ceux » qui auront exercé de mauvais traitements envers les animaux domestiqués. La peine de la prison sera » toujours appliquée en cas de récidive. »

Edouard H..., domestique, n'a tenu aucun compte de ces prescriptions et a été surpris frappant à tour de bras un cheval qui ne demandait pas mieux que de lui obéir, 5 fr. d'amende.

Trois journées de travail à Désiré V..., jardinier au Cul-de-Four, dont les poules ont dévasté le jardin d'un de ses voisins.

Cinq gamins ont traversé un terrain ensemencé appartenant à un cultivateur du Blanc-Seau, 5 et 1 fr. d'amende, (les parents civilement responsables).

Trois cabaretiers ont tenu leurs établissements ouverts après l'heure, le premier Fidèle B..., demeure Grand-Place. Il entend prononcer contre lui deux amendes à 2 et 1 fr.

Les deux autres, Jules L... et Henri D..., sont eux qui ont tenu leurs débits ouverts jusqu'au milieu de la nuit pour désaltérer, disaient-ils, les spectateurs du Cirque. Ces arguments philanthropiques sont sans valeur devant le tribunal, 3 fr. d'amende.

Les examens pour le certificat d'études primaires auront lieu, à Tourcoing, devant un inspecteur d'académie, le vendredi 31 mai et le samedi 1er juin. L'examen des garçons se passera le 31 mai, à l'école de la rue de Lille, à 8 heures du matin.

Pour les filles, ce sera le lendemain 1er juin, à l'école de la rue de Gand, à la même heure.

Il faut aux élèves l'âge de 12 ans révolus pour être admis à l'examen. C'est à Roncq que le certificat d'études primaires sera délivré pour les écoles des cantons de Tourcoing. L'examen des garçons aura lieu dans leurs écoles, à Roncq, le 24 juin, à 8 heures du matin, et celui des filles, le lendemain 25, à la même heure et dans leur école particulière.

Les conscrits chantaient ferme hier en sortant de la révision à Tourcoing, et Jules D..., l'un d'eux habitant Bondues, chantait aussi, quand les gendarmes se présentèrent devant lui.

Le pauvre Jules D..., devint aussitôt plus muet qu'un poisson, et l'emmena. Il était, paraît-il, sous le coup d'une contrainte par corps.

Six expulsés, dont les noms ne méritent pas l'impression, ont été lancés, en Belgique, hier, poussés par la gendarmerie de Tourcoing.

Judi, vers cinq heures du soir, plusieurs accidents se sont produits simultanément à Lannoy et Lys-lez-Lannoy.

En démontant un échafaudage dans l'intérieur d'une maison en construction, un ouvrier maçon a eu la jambe fracturée par un éboulement.

Presque au même moment, à Lannoy, un ouvrier, employé dans la filature de M. Boutemy, a été assez gravement blessé par un wagon chargé qui lui est passé sur le pied droit.

On annonce comme prochaine l'arrivée de Mlle Agar à Lille, où la célèbre tragédienne doit donner une représentation.

Avant-hier les autorités françaises ont remis entre les mains des gendarmes Belges, les époux Colin, poursuivis en Belgique pour attentats aux mœurs et banqueroute frauduleuse. Ils doivent comparaître devant la cour d'assises de Mons.

Conseil municipal de Tourcoing

Deuxième session ordinaire de l'année.

Séance du 17 mai 1878.

M. Roussel-Defontaine, maire, Président ;

M. Lorthois-Desplanque, Secrétaire ;

MM. Debuchy, J. Six, J. Leblan, P. Lefebvre, Desmaré, Leloir, empêchés ; Montagne, Jourdain, Pierre Destombes, Tribouillet, absents.

Le Conseil municipal : Donne acte au Maire du compte-rendu des résultats des expropriations. Homologue le cahier des charges de l'adjudication à faire en plusieurs lots des démolitions à provenir des immeubles expropriés.

Renvoie à la commission des grands travaux l'examen des plans et devis de l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville ;

Renvoie à la commission de la voirie l'examen d'un projet d'élargissement et d'empiètement du sentier du Mont-a-Leux ;

Règle plusieurs indemnités de terrain dues à des propriétaires riverains du chemin vicinal n° 11, du Blanc-Seau, par suite de la mise à la largeur réglementaire de cette voie publique ;

Renvoie à l'examen de la commission des travaux, une pétition des marchands bouchers relative à l'agrandissement de l'abattoir ;

Sur la proposition de la commission des finances :

Approuve le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1877, (M. Duprez-Lepers, rapporteur) ;

Vote le budget supplémentaire de la ville pour 1878, (M. Devémy, rapporteur) ;

Admet en non-valeurs diverses recettes (1877) du service des eaux et de la taxe municipale sur les chiens (M. Devémy, rapporteur) ;

Sur la proposition de la commission des établissements charitables, (M. Ed. Filpo, rapporteur) émet un avis favorable à l'approbation.

Des comptes administratifs et des comptes de gestion des receveurs du bureau de Bienfaisance et des hospices pour l'exercice 1877.

Des budgets supplémentaires de ces établissements pour 1878.

D'un bail de location amiable d'une maison appartenant aux hospices.

Sur la proposition de la sixième commission (M. Filpo, rapporteur) passe outre à la réclamation des marchands de beurre au sujet des droits de place sur les marchés.

Sur la proposition de la commission de l'instruction publique (M. Lorthois-Desplanque, rapporteur) :

Emet un avis favorable à l'approbation du budget du collège pour l'année 1879 ;

Ajourne le choix d'un terrain pour la construction d'une deuxième maison conventuelle des frères des écoles chrétiennes ;

Décide l'acquisition de la maison d'école de filles des sections de la Croix-Rouge et du Blanc-Seau ;

Vote l'approbation de 6 nouvelles classes de filles dans les bâtiments de l'ancienne église de la Croix-Rouge ;

Sur la proposition de la commission de la voirie, (M. Honoré, rapporteur) :

Décide la rétrocession d'une parcelle de terrain, appartenant à la ville, au propriétaire de l'immeuble formant l'angle des rues de Turenne et au Sentier ;

Ajourne la décision à prendre au sujet de la demande d'emprise d'une parcelle de terrain sur la terrasse de St-Christophe pour l'agrandissement de la sacristie ;

Sur la proposition de la commission spéciale, (M. L. Pollet-Hassebroucq, rapporteur), modifie les circonscriptions électorales municipales ;

Donne acte au maire de ses explications au sujet des affaires de la session qui ont dû être ajournées.

Le Carrousel d'Halluin

La correspondance suivante nous parvient ce matin, nous donnant de piquants détails sur le carrousel de Halluin.

« Notre localité était en fête dimanche et lundi. L'alice ou devraient s'inscrire les jouteurs, comme au beau temps de la chevalerie, était prête, et bien disposée. Oh ! pardon je viens de parler de beau temps je crois, hélas ! ce n'a-t-il été complet dimanche. Au meilleur moment de la lutte, un nuage s'est élevé sur les combattants, rafraichissant considérablement leur ardeur, et décolorant les rubans des dames des tribunes, car il y avait beaucoup de dames et encore plus de rubans !

« Cependant, les premiers du tournoi ont été splendides ! A deux heures, il faisait un grand soleil. Une foule d'étrangers se pressait aux abords du manège, les uns à pied, d'autres à cheval, il y avait aussi un certain nombre de voitures.

« A trois heures et demie, les tribunes sont envahies, les courses commencent. Les jouteurs passent devant l'estrade de la Commission présidée par M. A. Danset.

« Les jeux succédaient avec grand déploiement d'adresse de la part des concurrents, d'applaudissements de la foule, pour les vainqueurs et de rires pour les vaincus. Plusieurs cavaliers s'étaient déjà fait remarquer par une grande habileté aux anneaux ; le carrousel devenait de plus en plus intéressant ! C'était magnifique ! aussi fallait-il qu'à ce beau moment vint se présenter cet affreux nuage ! Il n'hésita pas ; chargé d'électricité, il fit craquer son tonnerre, et ouvrit ses larges flancs, lâcha sa pluie torrentielle sur le carrousel stupéfait. Le savoir-qui-peut fut général ! Toilettes et chevaux disparurent.

« Mais on fait une fête équestre ou on n'en fait pas ! Comme Guzman, Halluin ne connaît pas d'obstacles ! Après avoir attendu patiemment que le nuage eût versé ses larmes qui en faisaient venir aux yeux des jouteurs, et pour cause, le carrousel reprit. L'arène légèrement détrempe ne s'était cependant pas défoncée de sorte que rien n'était perdu et que tout était encore possible.

« Le 1er prix, 12 couverts d'argent d'une valeur de 400 francs, a été gagné facilement par un jeune Belge. Seul de tous les jouteurs, il a su enlever les 6 bagues.

« Pour les autres prix, il y avait plusieurs gagnants, *ex æquo*. C'étaient encore des Belges ! Halluin a été battu sur son propre terrain. Du reste c'est toujours ainsi en France. « Pour battre les Français, invincibles au de-

hors ; il faut les attaquer chez eux », disait un général autrichien. Ces gagnants avaient détaché chacun 5 baguettes, ils ont exécuté des courses particulières entre eux, car il n'y avait pas assez de prix pour les récompenser tous.

« La journée de lundi devait verser ses recettes dans la caisse des pauvres, mais elles furent peu considérables. Les spectateurs étrangers de la veille étaient retournés chez eux, et une partie des dames d'Halluin ne se montra pas, peu soucieuses qu'elles étaient de voir leurs toilettes aux prises avec des ondées très peu respectueuses et excessivement volages.

« Cette fête équestre a cependant été bien organisée. Les décorations étaient belles, les dispositions bien prises. Sans la pluie, le succès qui a été fort brillant, sans doute, l'eût été bien plus encore. Le ciel sera plus clément, c'est incontestable, au prochain carrousel. Mais, je dois le dire, il sera impossible aux dames d'être mieux qu'elles étaient et à l'excellente organisation générale d'être plus complète.

« Un dernier renseignement, c'est le mot de la fin... du carrousel et de ma correspondance.

« J'ai dit que c'étaient des Belges, qui avaient remporté la presque totalité des prix, mais ce que j'ai omis, c'est que lesdits Belges plus amateurs du sonnant que du brillant, se sont mis en mesure, immédiatement après le carrousel, de vendre le témoignage de leur triomphe. Le premier vainqueur a été par contre le dernier dédicat. Prétendant que son prix coté 400 francs n'en valait pas 300, il disait devenir heureux comme un roi s'il pouvait l'échanger contre cette somme. Une personne qui pleurait de voir l'argenterie d'Halluin passer la frontière prit au mot le gagnant. Elle compta la somme et entra en possession des 12 couverts à la grande joie de l'autre. Quant audit gagnant si peu fier de sa gloire, il s'est envolé vers son pays natal avec les 300 francs en poche, et content.

« Cette action a fait rire les uns et indigné les autres. Il est même question d'être plus scrupuleux à l'avenir sur l'admission des jouteurs. En tous cas, voilà les événements du carrousel tels quels, et personne ne saurait vous en narrer les singularités pécipitiques que moi, attendu que j'ai été acteur et témoin de ce que je raconte.

Un Halluinois.

Cercle du Petit-Château

Concert vocal et instrumental, donné le Dimanche 19 mai, à sept heures, par la Société chorale, l'Avenir.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

1° La Mer, chœur, Octave Fouque. — 2° Sérénade, par M. Charles Dilecroix, J.-B. Wickerlin. — 3° Ma Baraque, Méloïde, par M. Cyrille Desmurt. — 4° Air varié pour saxophone, par M. Louis Legrand. — 5° Chan-sonnette lilloise, par M. Léon Vanpachterbeke. — 6° La Maison Blanche, par M. Louis Lener, Gustave Nadaud. — 7° Chan-sonnette, par M. Cyrille Deltour.

DEUXIÈME PARTIE

1° Chants lyriques de Saül, chœur, F.-A. Gavaert. — 2° Romance, par M. Louis Deltour. — 3° La Voile égarée, scène, par M. Jules Debuchy, P. Chéret. — 4° Chan-sonnette, par M. Léon Manaut. — 5° Je suis Jaloux, valse, chantée par M. Hippolyte Degryse, G. Rapes. — 6° Grand air varié pour violon, par M. Gustave Charpentier. Bénot. — 7° Voyage à l'Exposition universelle de 1878, actualité, par M. Léon Vanpachterbeke. Les Chœurs seront dirigés par M. G. Mager.

Le piano sera tenu par M. Stupny fils. Le Concert sera terminé par l'Œuvre de LA SACHE, pièce comique en un acte de MM. Pichet et Xavier, jouée par plusieurs membres du Cercle.

NOTA. — L'entrée est interdite aux personnes de la ville non-sociétaires. Les étrangers y seront admis, présentés par un membre du Cercle et moyennant une entrée de deux francs.

AVIS IMPORTANT

La Compagnie du chemin de fer du Nord a pris les dispositions suivantes, en vue de faciliter, aux habitants des départements desservis par son réseau, la visite de l'Exposition Universelle.

1° Transport des ouvriers des établissements industriels :

Dans les gares situées en dehors de la zone des billets d'aller et retour, c'est-à-dire au delà de St-Just, Beauvais, Compiègne et Soissons, une réduction de cinq pour cent, sera accordée aux ouvriers des établissements industriels, qui seront envoyés à l'Exposition, au frais de leurs patrons, à la condition qu'ils voyageront par groupe d'au moins 4 personnes, appartenant au même établissement, et qu'ils effectueront leur retour dans un délai de huit jours.

Les demandes devront être adressées à M. l'Inspecteur Principal de la 2e section, à Lille.

2° Trains de plaisir à prix réduits :

Il sera organisé dans les principales gares, des trains de plaisir composés de voitures de seconde et de troisième classe, et offrant une réduction d'environ 45 0/0 sur les tarifs ordinaires. La durée du séjour à Paris pourra être du samedi matin au mardi soir.

Épisodes Roubaïsiennes

19 mai 1862. L'abbé Antoine-Joseph Florin est autorisé à exercer son ministère dans l'église, en attendant l'organisation du clergé annoncé par la proclamation des consuls, publiée le 4. Il était resté à Roubaix depuis l'émigration ; l'évêque le nomma président du clergé de cette ville jusqu'à l'arrivée du doyen Roussel.

TH. LEURIDAN.

Kia-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 18 mai. — Jules Dornier, rue du Fillet, 98. — Berthe Piette, rue de Lille, 249. — Héloïse Delange, rue de la Chapelle-Carrette, 2. — Étienne Olivier, rue de l'Arc, fort Bayart, 20. — Clémentine Couks, rue des Longues-Haies, 100. — Elmiré Braille, rue du Gros-Sault, 17. — François Debrauer, rue des Bossés, 38. — Eugène Hedouin, boulevard de Paris, 41. — Emile Deacock, rue de la Gaité, 32. — Marie Spulere, rue de Watrelas, cours Loidant. — Julia Remmey, rue de Lannoy, 61. — Louis Devanin, rue de la Chaussée-Grégoire-Slagnolier, rue du Fontenoy. — Marie Depape, rue de la Gaité, 29.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 mai. — Virginie Marghem, 1 an, rue du Luxembourg, fort. Cordonniers, 61. — Louis Devanin, employé des contributions indirectes, Hôtel-Dieu. — Camille Leenknicht, 22 ans, ébéniste, rue de la Chapelle-Carrette, 83. — Emmanuel Brambroug, 4 an, rue de Lannoy. — Pierre Rivierre, 37 ans, rue des Fleurs, 4. — Julie Desbarboux, 64 ans, journalière, à l'Hospice. — Benoit Develtran, 4 ans, Rue Bernard, 84.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BERTRAND-L'OLIVIER qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Julia-Victoire-Arène BERTRAND, née de Combis, le 10 décembre 1860, décédée à Roubaix, le 17 mai 1878, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux laudes et vigiles qui seront chantées le dimanche 19 mai 1878, à 8 heures, et aux Convois et Service solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 9 heures, en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chapelle-Carrette, 83.

Les amis et connaissances de la famille LEENKNICHT-DE JONGHE qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Camille-Jean LEENKNICHT décédé à Roubaix, le 18 mai 1878, à l'âge de 22 ans et 2 mois sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chapelle-Carrette, 83.

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 20 mai 1878, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Madame Joséphine DISPA décédée à Roubaix, le 21 avril 1878, à l'âge de 23 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Leers (France), le lundi 20 mai 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Nathalie Joseph LEURIDAN, veuve de M. Jean-Baptiste PHILLIPS décédée à Leers, le 24 mai 1877, dans sa quatre-vingt-quatrième année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 20 mai 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madame Maria-Romaine LEENE, décédée à Roubaix, le 14 avril 1878, dans sa 82^e année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois, sera célébré en l'église de Leers, le lundi 20 mai 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madame Chantal DELGRANGE, épouse de Monsieur Louis MARESCAUX, décédée à Roubaix, le 14 avril 1878, à l'âge de 42 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par ob